PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 4 FÉVRIER 2019 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

#### Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire
Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1
Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2
Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Raymond Fortier, conseiller au siège numéro 5
Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

### Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

#### Absences:

Monsieur Simon Langeveld, conseiller au siège numéro 4 Monsieur Ali Ayachi, inspecteur municipal

#### Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du Conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le quorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Lois Miller régulièrement ouverte.

**Ordre du jour** : 2019-02-04, 1 **Attendu que** chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Whereas each of the members of council has acknowledged the agenda for this meeting, which was read aloud by the mayor;

It is proposed by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett that the agenda proposed to the members is adopted and by leaving the item Varia open.

# ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 février 2019 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257 route 243, Canton de Melbourne, Québec.

# Ouverture – opening

- 1. Ordre du jour agenda
- 2. Procès-verbal minutes
- 3. Période des questions question period

#### Administration

- 4. Correspondances
- 5. MMQ Ristourne à recevoir / MMQ rebate
- 6. Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement numéro 2017-03 relatif au traitement des membres du conseil / By-law number 2019-01 amending by-law number 2017-03 concerning the treatment of council members
- Demande de prix pour la vérification des états financiers 2019-2020-2021 / Request for a price for the audit of the financial statements 2019-2020-2021
- 8. Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition des biens / Reporting of the GST/QST following the disposal of the graders
- Demande de remboursement de la TVQ suite à la disposition d'un bien / Application for refund of the QST following the disposition of a property

- 10. Dossier du matricule #0749-18-1923 au nom de Fred A. Munroe acquisition d'un immeuble / Acquisition of the property
- 11. Arrérages des taxes / tax arrears
- 12. Maire suppléant / Pro-mayor
- 13. Achat de glissoire pour le parc Coburn / Purchase of slide for Coburn Park
- 14. Calendrier municipal 2020 / 2020 municipal calendar
- 15. Résolution demandant la modification au programme TECQ / Modification request to the TECQ program
- Demande d'appui à la cause du don d'organes et Transplant Québec / Support request
- 17. Demande d'appui à la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique / Support request
- 18. Demande d'appui Journées de la persévérance scolaire 2019 / Support request
- 19. Dons & publicités / donations & publicity (École primaire St-Francis, École secondaire régionale de Richmond, Club de patinage artistique de Richmond, Club Holstein de Richmond, ValFamille, Société St-Patrick de Richmond, La Légion Royale Canadienne)

#### Voirie

- 20. Soumission pour l'achat d'un camion / Purchase of a truck
- 21. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 22. Approbation des travaux d'inspection du ponceau sur le chemin Burrill / Approval of culvert inspection work on Burrill Road
- 23. Résolution respectant les modalités au programme « Redressement des infrastructures routières locales » / Resolution regarding the condition of a grant program

#### Sécurité publique

24. Sécurité civile - demande d'aide financière - volet 1 / Request for financial assistance - civil security

#### Hygiène du milieu

- 25. Bannissement des sacs de plastique à usage unique / Ban on single-use plastic bags
- 26. Escouade verte été 2019 / Green squad

#### **Factures**

27. Factures/Bills

#### Varia

28. Demande de partenariat à la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland pour la récupération des contenants de verre

# Levée de l'assemblée

\_\_\_\_\_

**Procès-verbal**: 2019-02-04, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce Conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 7 janvier 2019;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 7 janvier 2019.

Whereas all and each of the members of this Council declared to have received, before this day, copy of the minutes of the January 7<sup>th</sup>, 2019 council meeting;

It is proposed by councillor Enright, seconded by councillor Miller to adopt the minutes of the January 7<sup>th</sup>, 2019 council meeting such as received.

Période de questions : 2019-02-04 Aucun visiteur

**Correspondances**: 2019-02-04 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 7 janvier au 4 février 2019, a été remise à chacun des membres du Conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

The list of the correspondence received for the period from January 7<sup>th</sup> till February 4<sup>th</sup>, 2019 was given to every member of Council. The items from the correspondence being subject to a resolution will be filed in the archives.

La Mutuelle des Municipalités du Québec - ristourne : 2019-02-04 Le Conseil prend connaissance de la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) concernant la ristourne au montant de 1 068 \$ pour la Municipalité du Canton de Melbourne.

Council acknowledges a letter from the *MMQ-La Mutuelle des municipalités du Québec* regarding a reimbursement of 1 068 \$ to the municipality.

Règlement numéro 2019-01 modifiant le règlement numéro 2017-03 relatif au traitement des membres du conseil : 2019-02-04, 3 ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c.T-11.001) permet au conseil de fixer la rémunération du maire et des conseillers;

**ATTENDU QUE** les dispositions du Projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir, ont apporté des modifications à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001);

**ATTENDU QUE** le Conseil désire modifier la rémunération de base ainsi que la rémunération additionnelle au règlement numéro 2017-03, règlement relatif au traitement de ses membres afin d'ajuster le salaire des élus suite à l'imposition de l'allocation de dépenses par le gouvernement fédéral;

**ATTENDU QU**'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Douglas Morrison à la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été adopté par le Conseil à la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

**ATTENDU QU**'un avis de publication du projet de règlement a été affiché à deux endroits désignés par le Conseil municipal, soit : à l'Hôtel de Ville et au 1161, route 243.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par des membres du conseil présents que le règlement numéro 2019-01 relatif au traitement des élus municipaux soit et est adopté par le conseil.

Le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DE BASE

La rémunération annuelle de bases décrite à l'article 2 du règlement numéro 2017-03 est modifiée comme suit :

	2018	2019
Maire	9 273,63\$	10 168,50\$
Conseillers	3 092,04\$	3 390,00\$

#### ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

La rémunération additionnelle à l'article 4 du règlement numéro 2017-03 est modifiée comme suit :

	2018	2019
Maire	50\$	54,80\$
Conseillers	50\$	54,80\$

#### ARTICLE 4 INDEXATION

Le contenu de l'article 7, du Règlement no. 2017-03, concernant l'indexation est remplacé, pour se lire comme suit :

« En conformité à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération de base et la rémunération additionnelle telle qu'établie par le présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter du 1er janvier 2020.

Cette indexation correspond à l'augmentation du coût de la vie en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Canada) pour le Québec (basée sur les mois de janvier à décembre de l'année précédente) et ce, rétroactif au 1er janvier de chaque année. »

# ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

James Johnston, maire

Cindy Jones, DMA
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Fait et adopté par le Conseil Municipal de la Municipalité du Canton de Melbourne, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2019.

Règlement adopté en vertu de la règle de la majorité des deux tiers des membres du conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne et a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019. M. le maire James Johnston ayant exercé son droit de vote en faveur de l'adoption du règlement no 2019-01.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to adopt the by-law no. 2019-01, a by-law modifying by-law no. 2017-03 regarding the treatment of the members of the council of the Township of Melbourne.

Demande du coût associé à la vérification des états financiers 2019-2020-2021: 2019-02-04, 4 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière à demander à la firme de comptables Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. de fournir un coût à la préparation et à la vérification des états financiers de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années 2019, 2020 et 2021, et ce, incluant les coûts pour les mandats spéciaux quant à la reddition de comptes du Ministère des Transports et à la reddition de comptes de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett, it is resolved unanimously to authorize the director general/secretary-treasurer to ask the accounting firm *Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.* to submit a price for the preparation and audit of the financial statements of the Township of Melbourne for the years 2019, 2020 and 2021, and this, including a price for any special mandates.

Déclaration et remboursement de la TPS/TVQ suite à la disposition des biens de la Municipalité : 2019-02-04, 5 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a vendu la niveleuse (année 2000) John Deere 770 CH et la niveleuse (1980) John Deere, pour un montant de 50 000 \$(plus taxes);

**Attendu que** la Municipalité doit charger la TPS et la TVQ et qu'elle doit aussi remettre ces montants avec le formulaire prescrit à cette fin, le FP-505.D.F, à Revenu Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un paiement de 7 487,50 \$, représentant un montant de 2 500 \$ de TPS et 4 987,50 \$ de TVQ, à l'ordre du Ministère du Revenu du Québec; que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

Whereas the Township of Melbourne sold the two used John Deere graders for 50 000 \$ (plus taxes); whereas the Municipality had to charge the TPS and TVQ and must remit these amounts along with the form prescribed for this type of transaction (FP-505.D.F) to Revenu Québec;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Enright, it is resolved unanimously to authorize a payment of 7 487,50 \$, representing an amount of 2 500 \$ of TPS and 4 978,50 \$ of TVQ, to the order of the ministère du Revenu du Québec; that Council authorizes the director general/secretary-treasurer of the Township of Melbourne to sign for and in name of the municipality the documents pertaining to this transaction.

Demande de remboursement de la TVQ suite à la disposition d'un bien de la Municipalité : 2019-02-04, 6 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a vendu la niveleuse (année 2000) John Deere 770 CH acheter en 2013 pour un montant de 80 000 \$;

**Attendu que** la Municipalité peut demander un remboursement de la taxe de vente du Québec payée sur ce bien lors de l'achat avec le formulaire prescrit à cette fin, le VD-403, à Revenu Québec;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une demande de remboursement de 3 790,50 \$, représentant le prix de disposition en 2018 divisé par le prix d'achat en 2013, multiplié par la TVQ payée sur le bien en 2013; que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

Whereas the Township of Melbourne sold the John Deere 770CH (2000) grader which was bought in 2013; whereas the Municipality can request a refund of the Québec sales tax paid on this grader at the time of the purchase with the form prescribed for this purpose, the VD-403;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier, it is resolved unanimously to authorize a refund claim of 3 790,50 \$, representing the disposition price in 2018 divided by the purchase price in 2013, multiplied by the QST paid on the grader in 2013; that Council authorizes the director general/secretary-treasurer of the Township of Melbourne to sign for and in name of the municipality the documents pertaining to this transaction.

Dossier du matricule #0749-18-1923 au nom de Fred A. Munroe - acquisition de l'immeuble : 2019-02-04, 7 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a acquis l'immeuble matriculé #0749-18-1923 au nom de Fred A. Munroe le 14 juin 2012, suite à la vente pour taxes;

**Attendu que** le délai pour l'exercice du droit de retrait suivant les articles 1057 et suivant du Code municipal est maintenant expiré;

**Attendu que** l'immeuble adjugé le 14 juin 2012 n'a pas été racheté ni retrait et en conséquence la Municipalité en demeure propriétaire absolu suivant l'article 1043 du Code;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil autorise une dépense pour les frais de notaire officialisant et faisant l'inscription de l'acquisition de l'immeuble matriculé #0749-18-1923 au nom de Fred A. Munroe, suite à une vente pour taxes le 14 juin 2012; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat.

Whereas the Township of Melbourne acquired the property with the registration number #0749-18-1923 in the name of Fred A. Munroe June 14<sup>th</sup>, 2012, following a sale for non-payment of taxes; whereas the period for exercising the right of withdrawal in accordance with articles 1057 to 1060 of the Municipal Code has now expired; whereas the property has not been bought back or withdrawn the Municipality becomes the absolute owner under section 1043 of the Code;

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it is resolved unanimously that the Council authorizes an expenditure for notary fees for the deed and registration of the transaction of the acquisition of the property with the registration number #0749-18-1923 in the name of Fred A. Munroe, following a sale for non-payment of taxes June 14<sup>th</sup>, 2012; that Council authorizes the mayor and the director general/secretary treasurer to sign for and on behalf of the municipality the said deed.

Arrérages des taxes: 2019-02-04, 8 Attendu qu'en vertu des articles 1022 et 1023 du Code municipal du Québec, la directrice générale/secrétaire-trésorière doit présenter au Conseil une liste de personnes endettées envers la Municipalité pour non-paiement de taxes municipales;

**Attendu que** le Conseil peut mandater la directrice générale/secrétairetrésorière à faire vendre des propriétés ayant des arrérages envers la Municipalité;

**Attendu que** le Conseil approuve la liste de la directrice générale/secrétaire-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour des montants au-delà de 50\$;

Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par la conseillère Lois Miller, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à informer par poste recommandée les personnes endettées envers la Municipalité pour toutes taxes municipales impayées dont le montant est supérieur à 50 \$, et que leurs comptes doivent être payés avant le 15 mars 2019; il est également résolu que, au-delà du 15 mars 2019, les arrérages impayés seront acheminés à la MRC du Val-Saint-François pour défaut de paiement de taxes.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Miller, it is resolved that Council authorizes the director general to notify, by registered mail, all property owners indebted for 50 \$ or more that they must pay their arrears before March 15<sup>th</sup>, 2019; that unpaid arrears will be forwarded to the MRC du Val-Saint-François for failure to pay taxes.

Maire suppléant: 2019-02-04, 9 Sur proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité que le Conseil désigne le conseiller Daniel Enright comme maire suppléant à la Municipalité du Canton de Melbourne pour le mois de février 2019 (le conseiller Langeveld reprendra son mandat en mars 2019); que M. Enright siégera à la table de la MRC du Val-Saint-François à la place de Monsieur le Maire, James Johnston, lorsque Monsieur Johnston ne pourra pas y siéger.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Garrett, it is resolved to name councillor Daniel Enright as pro mayor of Melbourne Township for the month of February (councillor Langeveld will resume his mandate in March 2019); that Mr. Enright will represent Melbourne at the MRC in place of James Johnston, mayor, when Mr. Johnston is not present.

Achat de glissoire pour le parc Coburn : 2019-02-04, 10 Sur proposition du conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission clé en main de Go-élan relative à l'achat d'une glissoire à vague tel que décrit dans la proposition en date du 15 janvier 2019; que cette dépense est prévue au budget 2019.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Garrett, it is resolved to accept the proposal of the company Go-élan relative to the purchase of

a wave slide for Coburn Park as described in the proposal dated January 15<sup>th</sup>, 2019; that this expense was provided for in the 2019 budget.

**Calendrier municipal 2020**: 2019-02-04 Le point est reporté à une séance subséquente du Conseil. / This point is postponed to a future session of this Council.

Résolution demandant la modification au Fonds de la taxe sur l'essence : 2019-02-04, 11 Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

**Attendu que** l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

**Attendu que** les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

**Attendu que** plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

**Attendu que** plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

**Attendu qu'il** y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

**Attendu qu'il** y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste:

**Attendu qu**'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

**Attendu que** le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

**Attendu que** le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

**Attendu que** la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, et appuyé par le conseiller Douglas Morrison

**D'appuyer** la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

**De transmettre** copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe

Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député fédéral de notre circonscription M. Alain Rayes et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

**De transmettre** copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

It is moved by councillor Enright and seconded by councillor Morrison and resolved to support the Fédération québécoise des municipalités (FQM) in its approach to the federal government to ask for a review on its position in the categories of projects eligible for the Gas Tax Fund to include municipal buildings, works and also make eligible the cost of municipal employees assigned to a project; to send a copy of this resolution to the federal Minister of Infrastructure et des Collectivités, to the ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, to the federal member of Parliament for our riding and the president of the FQM as well as to the president of the Fédération canadienne des municipalités (FCM).

Demande d'appui à la cause du don d'organes et Transplant Québec : 2019-02-04, 12 Considérant l'importance de sensibiliser les citoyens de la Municipalité du Canton de Melbourne à la cause du don d'organes;

**Considérant que** la Semaine nationale du don d'organes et de tissus se tiendra du 21 au 28 avril 2019;

**Considérant** la demande de partenariat Transplant Québec avec le milieu municipal en faveur du don d'organes;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Douglas Morrison et résolu que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne soutien la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 28 avril 2019; qu'une copie de cette résolution soit acheminée à Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale du CIUSSS de l'Estrie et Monsieur Louis Beaulieu, directeur général de Transplant Québec.

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Morrison it is resolved that the Council of the Township of Melbourne supports the national organ and tissue donation week to be held from the April 21 - 28, 2019; that a copy of this resolution be forwarded to Mrs. Patricia Gauthier, President and CEO of CIUSSS Estrie and Mr. Louis Beaulieu, General Manager of Transplant Quebec.

Demande d'appui à la déclaration universelle citoyenne d'urgence climatique: 2019-02-04, 13 Considérant l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

**Considérant que** tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

**Considérant** les conséquences de cette crise climatique avec des pluies et des crues plus importantes, l'augmentation et la fréquence des canicules en été, elles-mêmes renforcées par le phénomène d'îlots de chaleur et les épisodes de redoux en hiver;

**Considérant que** les municipalités ont un rôle à jouer tant sur le plan de la lutte au GES, que sur celui de la mise en place de mesures d'atténuation et d'adaptation;

**Pour ces motifs**, il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu

**De reconnaître** que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat;

**De faire** de la lutte aux changements climatiques une priorité guidant l'élaboration des plans et actions de la Municipalité du Canton de Melbourne pour les années à venir;

**De demander** aux gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que les MRC et les municipalités à poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques.

Considering the increase in the atmosphere of greenhouse gases and the increase in the average temperature of the globe which, by its speed, unprecedentedly disrupts the global climate; considering that all the scientific indicators show that we are in a climate crisis and that we are heading towards a catastrophe called "abrupt and irreversible climatic upheaval"; considering the consequences of this climate crisis with heavy rains and floods, the increase and frequency of heatwaves in summer, and episodes of warm winter weather; considering that municipalities have a role to play both in terms of greenhouse gas control and the implementation of mitigation and adaptation measures;

For these reasons, it is moved by councillor Miller, seconded by councillor Fortier and resolved to recognize that rapid and far-reaching transitions in the areas of land use planning, energy, industry, building, transport and urban planning are needed in the short term in order to limit to 1,5 degrees Celsius global warming as revealed by the Intergovernmental Panel on Climate Change; to make the fight against climate change a priority guiding the development of the plans and actions of the Township of Melbourne for the years to come; to ask the governments of Canada and Quebec, as well as the MRCs and municipalities to continue implementing initiatives to accelerate the reduction of greenhouse gas emissions and adaptation to climate change.

**Demande d'appui – Journées de la persévérance scolaire 2019**: 2019-02-04, 14 **Attendu que** le projet « Partenaires pour la Réussite Éducative en Estrie » organise une nouvelle édition de journées de la persévérance scolaire en Estrie du 11 au 15 février 2019;

**Attendu que** l'équipe du Projet PRÉE souhaite, à titre de partenaires, que les MRC et les municipalités posent un geste symbolique en faveur de la persévérance scolaire 2019;

Pour ces motifs il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne désigne les dates du 11 au 15 février 2019 comme Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved that the Council of the Township of Melbourne designate the dates from February 11<sup>th</sup> to 15<sup>th</sup>, 2019 for the current edition of Hooked on school days to support the initiative of the importance of academic success.

**Publicités/dons**: 2019-02-04, 15 Sur proposition du conseiller Doug Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil autorise les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif et en publicités:

École primaire St-Francis (persévérance scolaire)	100 \$
École secondaire RRHS (persévérance scolaire)	100\$
Club de patinage artistique de Richmond	200\$
Club Holstein de Richmond	150 \$
ValFamille	100 \$

Moved by councillor Morrison seconded by councillor Fortier, it is resolved that Council authorizes the above expenditures for advertising and donations to non-profit organizations.

Soumission pour l'achat d'un camion : 2019-02-04, 16 Attendu que le règlement portant sur la gestion contractuelle (no. 2018-01) de la Municipalité du Canton de Melbourne permet de faire une demande de prix pour un contrat d'approvisionnement jusqu'à 49 999\$;

**Attendu que** le Conseil avait demandé des prix pour l'achat d'un camion pour les travaux publics;

Sur proposition du conseiller Jeff Garrett, appuyé par le conseiller Daniel Enright, il est résolu à la majorité des conseillers présents d'accepter la soumission du concessionnaire Elite Chrysler Jeep Inc. pour l'achat d'un camion Dodge Ram (2019) 1500-4RM Quad Tradesman 3.6L, le tout tel que présenté dans la soumission du 28 janvier 2019; que le Conseil autorise le maire, M. James Johnston, à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette transaction.

Whereas the contract management by-law (no. 2018-01) of the Township of Melbourne allows for a request for quotes for a supply contract up to 49 999 \$; whereas the Council had asked for prices for the purchase of a truck for the public works department;

Moved by councillor Garrett, seconded by councillor Enright, it is resolved by the majority of the councillors present to accept the offer from Elite Chrysler Jeep Inc. dealer for the purchase of a 2019 Dodge Ram - 1500-4wd Quad Tradesman 3.6L truck, as presented in the offer from January 28, 2019; that the council authorizes the Mayor, Mr. James Johnston, to sign for and on behalf of the Municipality the documents relating to this transaction.

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : 2019-02-04, 17 Attendu que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 523 492 \$ à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018;

**Attendu que** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Daniel Enright, et il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité du Canton de Melbourne informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Enright, it is resolved that the Township of Melbourne informs the *Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports* of the proper application of the compensation received in compliance with the program for assistance on the maintenance of the local road network.

Approbation des travaux d'inspection du ponceau sur le chemin Burrill : 2019-02-04, 18 Attendu que dans le plan d'intervention en infrastructure routière locale (PIIRL) de la MRC du Val-Saint-François indique la protection des extrémités d'un ponceau :

**Attendu que** le responsable de voirie juge plus pertinent de remplacer le ponceau considérant la dégradation de l'état du ponceau depuis l'inspection initiale réalisé au printemps 2015;

**Attendu que** pour modifier la nature des travaux prescrits dans le plan d'intervention le Ministère des Transports du Québec exige un avis d'ingénieur, des photos et une évaluation du rapport bénéfices/coûts indiquant l'ampleur des changements proposés et l'impact budgétaire de la solution proposée;

**Pour ces motifs**, il est proposé par le conseiller Douglas Morrison, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu unanimement d'autoriser la firme EXP. à procéder à l'inspection du ponceau, à la mise à jour de la fiche d'inspection avec photos et à l'estimation sommaire des travaux, tel que décrit dans le courriel en date du 23 janvier 2019.

Moved by councillor Morrison, seconded by councillor Fortier, it is resolved to authorize the firm EXP. to conduct the culvert inspection, update the inspection sheet with photos and to produce a summary estimate of the work, as described in the email dated January 23, 2019, and as is required by the *Ministère des Transport du Québec* in order to modify the nature of the work identified in the plan of intervention for a culvert on Burrill road.

Résolution respectant les modalités au programme « Redressement des infrastructures routières locales » : 2019-02-04, 19 Attendu que la Municipalité du Canton de Melbourne a pris connaissance des modalités d'application du volet « Redressement des infrastructures routières locales » (RIRL) du Programme d'aide à la voire locale (PAVL);

**Attendu que** les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC du Val-Saint-François a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

**Attendu que** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**Attendu que** la Municipalité du Canton de Melbourne s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

**Attendu que** la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

Pour ces motifs, sur la proposition du conseiller Raymond Fortier, appuyé par le conseiller Douglas Morrison, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Moved by councillor Fortier, seconded by councillor Morrison, it is resolved that the council of the Township of Melbourne authorizes the submission of an application for financial assistance for eligible projects; that the Municipality confirms its commitment to have the work carried out in accordance with the applicable procedures and recognizes that in the event of non-compliance with these, the financial assistance will be terminated.

**Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2** : 2019-02-04, 20 **Attendu que** le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes* 

et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

**Attendu que** la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle règlementation;

**Attendu que** la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, et résolu

**Que** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

**Que** la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Ulverton, Canton de Cleveland et la Ville de Richmond pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

**Que** la municipalité autorise la directrice générale, Madame Cindy Jones, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Whereas the municipality wishes to apply to Part 2 of the financial assistance program offered by the *Agence municipale 9-1-1 du Québec* in order to support the actions of disaster preparedness, including priority measures to meet new regulations;

Moved by councillor Miller, seconded by councillor Garrett and unanimously resolved that the municipality submit an application for financial assistance to the *Agence municipale 9-1-1 du Québec* in the amount of 10 000 \$, under Part 2 of the financial aid program and undertakes to respect the conditions, to carry out the actions described in the form attached to this resolution as an integral part of it, totaling 12 000 \$, and confirming that the municipality's contribution will be worth at least 2 000 \$; that the Municipality confirms that it will request jointly with the municipalities of Ulverton, Cleveland and the Town of Richmond for Part 2, and that it requests the additional financial assistance of 2 000 \$ provided for in the program in that case; that the municipality authorize Cindy Jones, director general/secretary-treasurer to sign for and on behalf of the municipality the application form for financial assistance and certify that the information it contains is accurate.

Bannissement des sacs de plastique à usage unique : 2019-02-04, 21 Attendu que suite à la présentation sur le bannissement des sacs en plastique à usage unique le 15 août 2018, le conseil de la MRC a indiqué sa volonté d'étudier davantage le sujet et de proposer un projet de règlement;

**Attendu que** pour être inclus dans le règlement général uniformisé de la MRC, le projet de bannissement des sacs de plastique à usage unique doit être approuvé par les 18 municipalités de la MRC;

**Attendu que** conformément à l'article 8 e) de l'Entente relative à la fourniture de service par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, il est de la responsabilité de la MRC d'assurer l'uniformité de la réglementation municipale;

Attendu que la MRC a aussi la responsabilité d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles qui vise, entre autres, à mettre un terme au

gaspillage des ressources et responsabiliser les acteurs concernés, et qu'en conséquence, la MRC peut coordonner en partenariat avec les municipalités locales la campagne de sensibilisation;

**Attendu qu**'il est de la responsabilité des municipalités locales de veiller à l'application du règlement et travailler avec la MRC pour la campagne de sensibilisation;

Attendu que le règlement viserait à bannir les sacs en plastique à usage unique de l'ensemble des activités sur le territoire dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

**Attendu qu**'il est important que le projet fasse l'objet d'un consensus puisqu'il a un impact sur les gestes quotidiens des citoyens;

**Attendu que** le bannissement diminuerait le nombre de sacs en plastique à usage unique généré sur l'ensemble du territoire de la MRC et aurait un impact positif sur la diminution du nombre de sacs qui sont rejetés dans l'environnement;

**Attendu que** le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas et que la réduction à la source est au sommet de la hiérarchie des 3 RV-E ;

**Attendu que** la MRC rejoindrait un mouvement mondial de villes ayant banni l'usage de sacs en plastique à usage unique;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu,

**Que** la municipalité de Canton de Melbourne participe au projet de bannissement des sacs en plastique à usage unique pour l'ensemble des activités sur le territoire de la municipalité dans lequel il y a un contrat conclu entre un consommateur et un commerçant;

**Qu**'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Following the presentation on the banishment of single-use plastic bags on August 15, 2018, the mayors of the MRC indicated their willingness to study the topic further and to propose a draft by-law; whereas to be included in the general by-law of the MRC, the project to ban plastic bags for single use must be approved by the 18 municipalities of the MRC; whereas the by-law would aim to ban single-use plastic bags from all activities in the territory in which there is a contract between a consumer and a merchant;

It is moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller and resolved that the Township of Melbourne participate in the project to ban plastic bags for single use for all activities in the territory of the municipality in which there is a contract between a consumer and a merchant; that a copy of this resolution be sent to the MRC du Val-Saint-François.

Escouade verte – été 2019 : 2019-02-04, 22 Attendu que la MRC, en partenariat avec le Conseil Régional de l'Environnement de l'Estrie (CREE), propose aux municipalités d'avoir un service à la carte en offrant aux municipalités la possibilité d'avoir une équipe de deux écopatrouilleurs pour un certain nombre de semaine;

**Attendu que** dans les années précédentes, la MRC et les municipalités participantes ont eu de la difficulté à trouver du personnel pour remplir les postes d'écopatrouilleurs;

**Attendu que** l'emploi d'écopatrouilleur est plus intéressant, motivant et sécuritaire en équipe de deux;

**Attendu que** la SGMR et le CREE ont déposé des demandes auprès d'Emploi Été Canada afin de subventionner une partie du salaire et ainsi réduire les coûts pour les municipalités qui participent au projet;

**Attendu que** les réponses de l'obtention ou du refus des subventions d'Emploi Été Canada arriveront seulement au mois d'avril 2019 et que le coût par semaine pour une équipe de deux variera entre 600 \$ et 1 350 \$;

**Attendu que** la municipalité devra aussi compenser le kilométrage des étudiants pour le transport qu'ils auront à effectuer;

**Attendu que** les coûts engendrés pour la semaine de formation d'une équipe d'écopatrouilleur seront répartis entre les municipalités employant cette équipe au prorata du nombre de semaines que cette municipalité l'emploie;

**Attendu que** la MRC a besoin du nombre de semaine nécessaire ou du budget alloué au projet par la municipalité afin d'évaluer combien d'écopatrouilleur elle doit engager;

**Attendu que** les sujets à aborder dans chaque municipalité varient et que la connaissance des priorités de sensibilisation des municipalités permettra au superviseur de préparer une formation appropriée;

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Raymond Fortier et résolu,

**Que** la municipalité du Canton de Melbourne désire participer au projet d'escouade verte proposé par la MRC du Val-Saint-François;

**Que** la municipalité du Canton de Melbourne prévoit prendre le nombre de semaines maximal possible avec le montant suivant 3 000 \$;

**Que** les sujets à aborder par l'escouade verte dans la municipalité du Canton de Melbourne sont les suivants :

- Réaliser un inventaire des citoyens valorisant les matières organiques à leur résidence par la méthode du compostage domestique;
- Rencontrer les citoyens dans le but de faire de la sensibilisation sur différents sujets (plastique agricole, recyclage, éco-centre)
- Faire un kiosque au moins une fois au Marché Champêtre (samedi)

**Qu**'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

Moved by councillor Miller, seconded by Councillor Fortier and resolved that the Township of Melbourne wishes to participate in the green squad project proposed by the MRC du Val-Saint-François; that the Township of Melbourne anticipates taking the maximum number of weeks possible with the amount of 3 000 \$; that a copy of this resolution be sent to the MRC du Val-Saint-François.

**Factures**: 2019-02-04, 23 **Attendu que** la directrice générale/secrétaire-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 125 238,47 \$) et des chèques émis (montant : 10 008,81 \$) à chacun des membres du Conseil;

Il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Lois Miller que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du Conseil soient acceptées et\ou payées.

Whereas the director general/secretary-treasurer gave a copy of the list of the accounts to be paid (125 238,47 \$) and the payments issued (10 008,81 \$) to each Council member;

It is proposed by councillor Garrett, seconded by councillor Miller that the accounts to be paid and cheques issued, according to lists given to each council member are accepted and/or paid.

Varia – demande de partenariat à la Ville de Richmond et le Canton de Cleveland pour la récupération des contenants de verre : 2019-02-04, 24 Attendu qu'il est clairement reconnu que le verre déposé dans les bacs de récupération se brise et contamine l'ensemble des autres matières recyclables, déclassant ainsi leurs valeurs marchandes et faisant en sorte que le verre est rejeté dans les sites d'enfouissement au lieu d'être logiquement recyclé en verre afin d'y redonner une autre vie;

**Attendu que** la grande majorité des citoyens informés de cette situation désirent automatiquement retirer le verre de leur bac de récupération considérant que le verre ne soit pas récupéré à sa pleine valeur écologique;

**Attendu que** l'expérience faite en ce sens à Saint-Denis-de-Brompton démontre la faisabilité d'un tel projet de mise en valeur de cette matière recyclable par le dépôt du verre dans des bacs réservés à cet effet;

**Attendu que** plusieurs groupes de citoyens de la MRC du Val-Saint-François se positionnent spontanément en faveur d'un tel projet de dépôt volontaire du verre dans leur municipalité;

**Attendu** la proximité des trois municipalités (Richmond, Canton de Cleveland et Canton de Melbourne), un projet commun d'un point de dépôt volontaire des contenants de verre pourrait être envisageable, et ce, à un endroit stratégiquement placé pour les citoyens de la région;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par la conseillère Lois Miller et résolu à l'unanimité d'envoyer une demande de partenariat à la Ville de Richmond et au Canton de Cleveland pour un projet de récupération des contenants de verre pour la région de Richmond, et ce, à un endroit stratégiquement placé pour les citoyens de la région.

Whereas it is clearly acknowledged that the glass deposited in the recycle bin breaks and contaminates all other recyclable materials, degrading their market value and causing the glass to be sent to landfill sites instead of being recycled giving it another life; whereas the vast majority of citizens who are aware of this situation wish to remove the glass from their recycle bins since they consider that the glass is not recovered to its full ecological value:

whereas the experience of Saint-Denis-de-Brompton demonstrates the feasibility of such a project to develop this recyclable material by depositing the glass in bins reserved for this purpose; whereas several citizen groups of the MRC Val-Saint-François are in favor of such a project of a voluntary deposit of glass containers in their municipality; given the proximity of the three municipalities (Richmond, Cleveland and Melbourne), a joint project of a voluntary point of deposit of glass containers could be possible, in a strategically placed point for the citizens of the region;

Moved by councillor Enright, seconded by councillor Miller it is resolved unanimously to send a request to the Town of Richmond and to Cleveland for a joint project to offer a voluntary deposit of glass containers for the Richmond area at a strategically placed location for the citizens of the region.

Levée de la séance : 2019-02-04, 25 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 21 h 50. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 4 mars 2019.

All the subjects on the agenda having been the object of discussions and resolutions, where necessary, it is proposed by councillor Miller that this meeting be closed at 9:50 p.m. The next regular council meeting will be held on Monday March 4<sup>th</sup>, 2019.

James Johnston Cindy Jones
Maire Directrice générale/secrétaire-trésorière

# **APPROBATION DES RÉSOLUTIONS**

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melboneuf.	ourne ce 5e jour du mois de f	évrier de l'an deux mille dix
James Johnston Maire		